DES LE 1ER JANVIER 2019 EN MATIERE IMMOBILIERE

1) LA TAXE FONCIERE

L'année **2019** s'annonce comme un véritable tournant pour l'administration camerounaise qui compte renforcer ses comptes. Une collaboration active avec la société **ENO**, qui compte plus de **900 000 clients**, obligera les propriétaires à payer leur contribution.
La bonne nouvelle consistera à jumeler le paiement de la taxe foncière et celle de l'électricité.
La Direction générale des impôts reste optimiste car ce nouveau mode de collecte permettra d'envisager une augmentation des recettes fiscales de **10 à 12 milliards de FCFA en 2019**. Cette projection est fondée sur le fait qu'actuellement seuls **450.000 contribuables** acquittent cet impôt.

Le FMI, daté du **30 août 2018**, encourage cette mesure qui permettra à l'Etat d'accroître ses recettes fiscales.

2) LES ACTEURS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER

Le même rapport du FMI est édifiant sur les acteurs immobiliers. : les notaires, avocats, agents immobiliers, promoteurs, etc…n'articulent pas leur activité avec l'administration fiscale. De nombreuses fraudes ont été relevées. Très peu d'opérations sont déclarées par ces derniers au trésor public. L'administration fiscale prépare des outils qui permettront de mieux sécuriser les opérations.

L'administration fiscale camerounaise évolue vers la dématérialisation des contribuables. Cela permettra ainsi à l'Etat d'améliorer ses missions de l'Etat providence.